



Résidences Boussac  
Ensemble partageons la vie

## Foyer de vie "Les Marmottés"

6. impasse des Narcisses - 74200 THONON-LES-BAINS



Rapport d'activité  
**2023**

## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>Présentation de la structure</b> .....	<b>5</b>
<b>1. LES PERSONNES ACCUEILLIES</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1 LES ENTREES ET LES SORTIES</b> .....	<b>7</b>
1.1.1 LES ADMISSIONS .....	7
1.1.2 LES SORTIES .....	7
1.1.3 LA LISTE D'ATTENTE .....	7
<b>1.2 LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES</b> .....	<b>8</b>
1.2.1 REPARTITION HOMMES / FEMMES.....	8
1.2.2 DONNEES RELATIVES AUX CLASSES D'ÂGE .....	8
1.2.3 TYPOLOGIE DU HANDICAP .....	9
1.2.4 ANCIENNETE.....	9
1.2.5 MESURES DE PROTECTION .....	10
1.2.6 PROBLEMATIQUES DE SANTE DES PERSONNES ACCUEILLIES .....	10
1.2.7 CONSTATS D'EVOLUTION .....	11
<b>1.3 DONNEES RELATIVES A L'ACTIVITE</b> .....	<b>11</b>
1.3.1 L'ABSENTEISME .....	11
1.3.2 LES JOURNEES REALISEES .....	12
<b>1-4 L'ACCUEIL DES VISITEURS</b> .....	<b>12</b>
<b>2. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>2.1 CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS INDIVIDUALISES</b> .....	<b>13</b>
2.1.1 RAPPEL METHODOLOGIQUE .....	13
2.1.2 BILAN DE L'ANNEE.....	14
2.1.3 L'IDENTIFICATION DES BESOINS INDIVIDUELS .....	14
<b>2.2 LES ACCOMPAGNEMENTS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES</b> .....	<b>15</b>
2.2.1 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE.....	15
2.2.2 L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE .....	16
2.2.3 LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE .....	16
<b>2.3 LES ACTIVITES AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES</b> .....	<b>17</b>
2.3.1 LES ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES .....	17
2.3.2 LES ACTIVITES MOTRICES .....	20
2.3.3 LES ACTIVITES DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACQUISITIONS	
23	
<b>2.4 L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT EN FONCTION DES PROJETS INDIVIDUALISES</b> .....	<b>24</b>
2.4.1 EXERCICE DE LA CITOYENNETE ET INCLUSION .....	24
2.4.2 PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE .....	24
2.4.3 LES PARTENARIATS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES.....	26
<b>2.5 LE SOIN ET LE PRENDRE SOIN</b> .....	<b>26</b>
2.5.1 LES ACTIONS AUTOUR DU BIEN-ETRE .....	26
2.5.2 LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS.....	27
2.5.3 LE CIRCUIT DU MEDICAMENT .....	28

2.6	L'ACCES AUX SOINS SPECIALISES (LES SOINS SPECIALISES) .....	29
<b>3.</b>	<b>PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>29</b>
3.1	LE PARTENARIAT TECHNIQUE .....	29
3.2	L'INSCRIPTION DANS LE RESEAU .....	30
<b>4.</b>	<b>L'EXPRESSION DES USAGERS .....</b>	<b>30</b>
4.1	LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.....	30
4.2	LES ENQUETES DE SATISFACTION.....	31
4.3	GROUPES DE PAROLE OU D'EXPRESSION .....	31
<b>5.</b>	<b>LA VIE DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>32</b>
5.1	LES FETES.....	32
5.2	LES EVENEMENTS.....	32
5.3	LES MANIFESTATIONS .....	33
<b>6.</b>	<b>LES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>34</b>
6.1	L'ORGANIGRAMME.....	34
6.2	ANCIENNETE, PYRAMIDE DES AGES, ABSENTEISME ET TURN OVER.....	34
6.3	L'ENCADREMENT .....	36
6.4	LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES.....	36
6.5	LA POLITIQUE DE REMPLACEMENT .....	36
6.6	L'ACCUEIL DES STAGIAIRES .....	36
6.7	LA POLITIQUE DE FORMATION .....	37
6.8	LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL .....	37
<b>7.</b>	<b>LA DEMARCHE QUALITE.....</b>	<b>38</b>
7.1	GESTION DES RISQUES .....	38
7.2	GROUPE DE TRAVAIL OU PROJETS SPECIFIQUES .....	38
7.3	OUTIL DE PILOTAGE .....	39
7.4	LA REVISION DES OUTILS DE LA LOI 2002-2 .....	39
7.5	LES EVALUATIONS REALISEES .....	39
<b>8.</b>	<b>LES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>40</b>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>40</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>1</b>

## PREAMBULE

Sous l'égide de Conseil d'Administration des Résidences Boussac et de sa Direction Générale, l'année 2023 a été une année de continuité et d'évolution pour le foyer de vie Les Marmottés :

**Continuité** dans les pratiques d'accompagnement d'abord, avec des professionnels attachés à mettre en oeuvre concrètement et au quotidien les valeurs des résidences Boussac. Ces valeurs d'inclusion, de bienveillance, de bientraitance, de coresponsabilité et de respect de la personne humaine, ont été réaffirmées dans le projet associatif 2024-2028, elles constituent notre fil conducteur de l'accompagnement proposé aux résidents.

2023 a été également une année **d'évolution de ces pratiques** d'accompagnement: le déploiement du logiciel Netvie, la clarification et l'optimisation des réunions internes ont été des temps marquants du 1er semestre. L'arrivée de nouveaux membres du CVS ainsi que de nouveaux collaborateurs nous ont obligé à retravailler en profondeur notre fonctionnement (groupe prévention santé). Une démarche interne d'analyse de situations complexes a été élaborée, dans le cadre de l'amélioration continue et au long cours des pratiques accompagnantes. La nouvelle charte graphique des Résidences Boussac nous a également permis de toiletter et de mettre à jour de nombreux documents (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, nouvelle plaquette d'information, etc...).

Comme en témoigne ce rapport d'activité, c'est une fois de plus l'engagement des professionnels du foyer de vie Les Marmottés qui a permis de maintenir en 2023 un accompagnement de qualité aux 62 personnes en situation de handicap psychique accueillies au cours de cette année. Ce rapport est un témoignage des efforts mis en oeuvre au quotidien pour l'accomplissement de cette mission.

Christophe JACQUEMMOZ

Directeur d'Etablissement

## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le foyer de vie « Les Marmottés » est un établissement des Résidences Boussac, situé au cœur de l'agglomération de Thonon les Bains, en Haute Savoie.

<b>Raison sociale</b>	Foyer de vie « Les Marmottés », Association des Résidences Boussac.
<b>Adresse (postale et facturation)</b>	6, impasse des Narcisses 74200 THONON LES BAINS
<b>Coordonnées</b>	Tél : 04 50 73 16 39 Mail : <a href="mailto:secrétariat-thonon@residences-boussac.fr">secrétariat-thonon@residences-boussac.fr</a>
<b>Type d'établissement</b>	Établissement ou service social ou médico-social (ESMS) : foyer de vie
<b>Nature juridique de l'association</b>	Secteur privé à but non lucratif – Loi 1901 Association des Résidences Boussac
<b>Autorisation</b>	Arrêté n°04-3747 du 23/11/2004 du Conseil Départemental de Haute-Savoie autorisant la création du foyer de vie « Les Marmottés » de 40 lits dont un lit d'accueil temporaire et 5 places en accueil de jour pour adultes malades mentaux stabilisés.  Autorisation transférée à l'AMAMB le 06/02/2018 par arrêté n°18-00568, puis renouvelée le 23/11/2019 par arrêté n°19-04883 du Conseil Départemental de Haute-Savoie, portant la capacité de l'établissement pour adultes en situation de handicap psychique stabilisé à : 51 places d'hébergement permanent, 1 place d'accueil temporaire, 5 places d'accueil de jour.
<b>Capacité d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 39 places d'hébergement permanent,</li> <li>• 1 place d'accueil temporaire,</li> <li>• 5 places d'accueil de jour</li> </ul>
<b>Tarifcation</b>	CD74 (Conseil Départemental de Haute Savoie)
<b>Aide Sociale</b>	Pour l'ensemble du foyer
<b>FINESS entité juridique</b>	Résidences Boussac: 88 000 67 88
<b>FINESS entité géographique</b>	Foyer de vie « Les Marmottés » : 74 001 30 32
<b>Code NAF</b>	87.20.A – Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
<b>SIRET</b>	452 139 561 000 57
<b>Présidente Conseil d'administration</b>	Mme MARCHAL, Colette
<b>Siège social</b>	Adresse : 15, rue Aristide Briand – 88000 EPINAL  Lieu de la capacité juridique de l'Association, interface entre le stratégique (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) et l'organisationnel (les établissements et services), le siège social garantit la mise en œuvre de l'objet social de l'association et la cohérence des projets institutionnels.  Sous la responsabilité de son Directeur Général, il assure les services supports de paie, de comptabilité et de ressources humaines.  Directeur Général : Mr MULLER, Emmanuel

<b>L'établissement et son personnel</b>	<p>37,62 ETP autorisés au 31/12/2023, dont la répartition est la suivante :</p> <p><b>Direction/administration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur d'établissement : Mr JACQUEMMOZ, Christophe (1ETP)</li> <li>• Secrétaire de direction (1ETP)</li> </ul> <p><b>Accompagnement socio éducatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordinatrice médico-social (1 ETP)</li> <li>• Educateur spécialisé (1 ETP)</li> <li>• Aide médico-psychologique (pour hébergement permanent et temporaire) (4,8 ETP)</li> <li>• Accompagnants éducatifs et sociaux (pour hébergement permanent et temporaire) (14 ETP, dont 2 de nuit)</li> <li>• Accompagnant éducatif et social (pour accueil de jour) (1,5 ETP)</li> <li>• Surveillants de nuit (2 ETP)</li> </ul> <p><b>Psychologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Psychologue (0,75 ETP)</li> </ul> <p><b>Entretien et maintenance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent hôtelier (1ETP),</li> <li>• Agents de collectivité (7,57 ETP),</li> <li>• Agent de lingerie (1 ETP),</li> <li>• Ouvrier d'entretien (1ETP)</li> </ul>
---	---

## 1. LES PERSONNES ACCUEILLIES

L'autorisation de fonctionnement de l'autorité de tutelle permet l'accueil et l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap psychique stabilisé. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre des valeurs et des missions des Résidences Boussac, qui sont réaffirmées dans son projet associatif 2024 – 2028 ; en effet, « *les valeurs clés que l'association chérit sont le respect de l'individu, la dignité, l'inclusion, la bienveillance, la bientraitance et la coresponsabilité. Ces valeurs sont non seulement prônées, mais aussi activement mis en oeuvre au sein de l'association*<sup>1</sup> »

### 1.1 LES ENTREES ET LES SORTIES

Une commission d'admission se réunit mensuellement et comprend le directeur, la coordinatrice médico-sociale, l'éducateur spécialisé et le psychologue du foyer.

À partir des dossiers administratifs réceptionnés sur la plateforme informatique Via Trajectoire, une visite d'admission est programmée avec la personne et son représentant et/ou sa famille. Cette visite permet à la personne et à ses proches de visiter les lieux, d'appréhender le fonctionnement du foyer et l'accompagnement proposé. Pour l'équipe médico-sociale, cette rencontre permet d'évaluer les besoins d'accompagnement de la personne et l'urgence de sa situation. Elle formule alors des avis qui sont discutés en commission d'admission pour statuer sur les réponses à apporter à la personne.

#### 1.1.1 LES ADMISSIONS

En 2023, le foyer Les Marmottés a ainsi procédé à huit admissions de résidents, dont :

- 2 en hébergement permanent,
- 3 en hébergement temporaire,
- 2 en accueil de jour,
- 1 en accueil de jour et en hébergement temporaire.

#### 1.1.2 LES SORTIES

Deux sorties de résidents en hébergement permanent en 2023: l'un pour une admission en EHPAD en mars, le second pour décès à l'hôpital en mai.

#### 1.1.3 LA LISTE D'ATTENTE

En 2023, la commission d'admission du foyer a étudié 24 dossiers de demandes d'admission, dont :

- 4 n'ont pas permis une étude approfondie par absence de réponse à nos demandes complémentaires de renseignements,

<sup>1</sup> Projet associatif 2024 – 2028 des Résidences Boussac, p6

- 9 sont en cours d'instruction et en attente pour une rencontre dans le cadre de la commission d'admission du foyer,
- 3 ont un avis favorable de la commission d'admission et sont en attente d'une date,
- 8 ont abouti concrètement à une admission.

## 1.2 LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

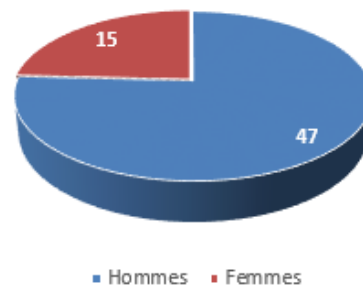
### 1.2.1 REPARTITION HOMMES / FEMMES

75,8% des résidents accompagnés au foyer de vie Les Marmottés en 2023 étaient des hommes. Une prédominance masculine qui s'accroît par rapport à 2022 (+1,2%) en particulier pour l'hébergement temporaire (100 %) et l'Accueil de jour (90%).

**Graphique 1 : répartition globale**

hommes/femmes:

Répartition globale hommes / femmes



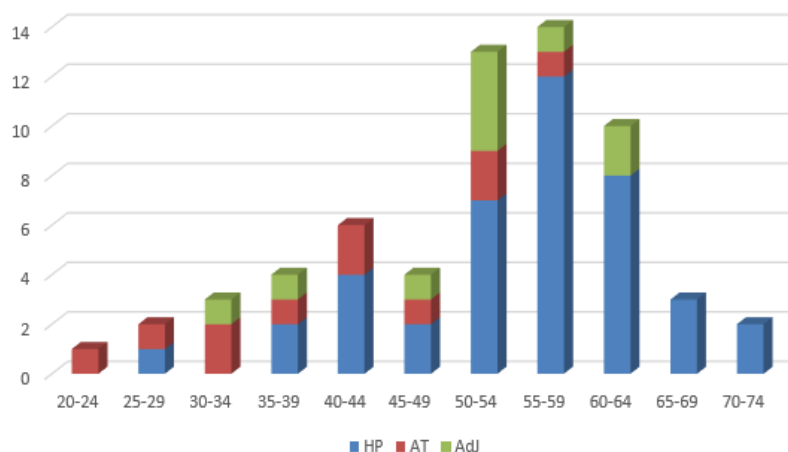
### 1.2.2 DONNEES RELATIVES AUX CLASSES D'AGE

En 2023, l'âge moyen des résidents accueillis était de 51 ans (52 ans en 2022). Les résidents de l'hébergement permanent (âge moyen : 54,9 ans) restent plus âgés que ceux de l'accueil de jour (50,5 ans) et que ceux de l'accueil temporaire (40,3 ans).

Si l'accueil de 3 nouveaux résidents de moins de 30 ans en hébergement permanent et temporaire explique cette stagnation, c'est bien la nette prédominance des plus de 50 ans qui reste marquante, comme le détaille le graphique ci-après :

**Graphique 2 : répartition des âges des résidents du foyer Les Marmottés**

Répartition par âge et type d'accueil





### 1.2.3 TYPOLOGIE DU HANDICAP

Les problématiques psychiques au foyer Les Marmottés touchent principalement au champ clinique de la psychose. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'éventail des handicaps principaux est large, même si une majorité des résidents (43,5%) est porteuse d'une forme de schizophrénie.

**Tableau 1 : répartition des handicaps des résidents du foyer Les Marmottés**

Type de handicap	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Total
Psychoses	29	7	4	<b>40 (64,5%)</b>
<i>dont schizophrénie paranoïde</i>	16	5	3	24
<i>dont psychose infantile avec ou sans déficience intellectuelle</i>	8	1	1	10
<i>dont psychose atypique</i>	2			2
<i>dont schizophrénie dysthymique</i>	2	1		3
<i>dont hébéphrénie</i>	1			1
Déficience intellectuelle (avec ou sans trouble associé)	3	3	4	<b>10 (16,1%)</b>
Séquelles neuropsychologiques (accidents, toxiques)	5	1	1	<b>7 (11,3%)</b>
Etat limite, troubles de la personnalité	2		1	<b>3 (4,8%)</b>
Névrose	1			<b>1 (1,6%)</b>
Troubles bipolaires	1			<b>1 (1,6%)</b>

### 1.2.4 ANCIENNETE

L'arrivée de deux nouveaux résidents en 2023 a légèrement diminué l'ancienneté de présence des résidents d'hébergement permanent, qui se situe en moyenne à 8,05 ans en 2023 (8,13 ans en 2022).

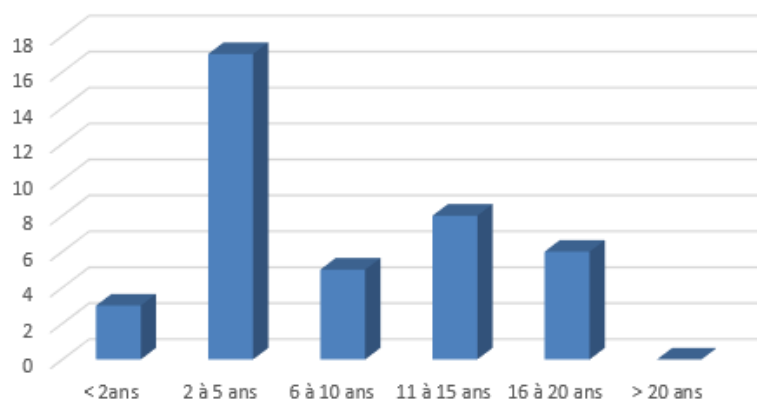
**Graphique 3 : ancienneté**

**des résidents**

**au foyer**

**Les Marmottés**

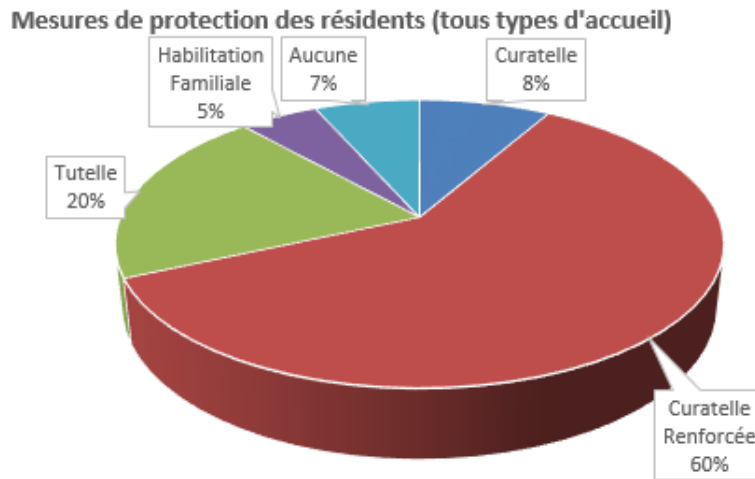
**Ancienneté des résidents**



### 1.2.5 MESURES DE PROTECTION

La quasi-totalité des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection, une curatelle renforcée pour 60% des résidents accompagnés et une tutelle pour 20% d'entre elles.

**Graphique 4 : mesures de protection des résidents du foyer Les marmottés (tous types d'accueil)**



### 1.2.6 PROBLEMATIQUES DE SANTE DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'hétérogénéité de handicaps se traduit par une variété de difficultés et de besoins à prendre en compte dans le cadre de l'accompagnement des résidents.

Les problématiques psychiques au foyer touchent principalement au champ clinique de la psychose, une majorité de résidents étant porteuse d'une forme de schizophrénie (cf tableau 1 – p.9), qui se traduisent au niveau de l'accompagnement par des difficultés relationnelles: si les résidents du foyer sont relativement autonomes et possèdent des capacités de communication qui amènent de la richesse, elles sont aussi source de difficultés dans les liens relationnels entre eux et les professionnels. La posture professionnelle est à travailler et à ajuster, tout l'enjeu pour les équipes consistant à analyser ces modes relationnels, pour :

- les faire vivre et permettre aux résidents de s'en nourrir et d'en tirer du bien-être,
- mais également pour s'ajuster dans la distance, afin de ne pas tomber dans des réflexes relationnels morbides ou inadaptés à l'accompagnement des personnes.

En effet, dans ce type de problématiques psychiques, la relation comporte des difficultés particulières (tendances fusionnelles dans la relation ; sentiments de persécution quand ces tendances fusionnelles trouvent un écho chez les professionnels ; difficultés cognitives qui demandent de simplifier la communication). Il n'est pas toujours simple de prendre de la distance, l'atmosphère relationnelle au foyer globalement agréable et conviviale permettant le tissage de liens affectifs entre résidents et professionnels.

Dans les soins du corps et l'hygiène quotidienne, d'autres enjeux existent : fréquence de l'incurie comme symptôme, rapport pathologique au corps, au schéma corporel ; respect de l'intimité et de l'autonomie tout en apportant du soutien dans ces soins quotidiens.

Par ces différents aspects, l'équipe doit donc parfois accompagner des résidents qui vivent une souffrance psychique. Celle-ci pouvant aller jusqu'à une hospitalisation pour décompensation de type psychotique (basculement dans une phase délirante). Parfois, le besoin d'hospitalisation est dû à l'intensité d'une phase d'angoisse qui ne parvient pas à s'apaiser malgré l'accompagnement de l'équipe.

En 2023, trois résidents du foyer ont dû être hospitalisés (deux en 2022):

- pour deux d'entre eux, ces hospitalisations (de 21 et 36 jours) se sont déroulées sans crise, dans une perspective d'évaluation du traitement médicamenteux et d'éloignement du foyer,
- la troisième résidente a été hospitalisée 24 jours dans un contexte de crise psychique, relativement contenue (l'hospitalisation ayant été réalisée avec son consentement).

Le reste des souffrances rencontrées se situe au niveau de l'humeur (variation entre humeur dépressive et maniaque). Il y a parfois des épisodes de troubles du comportement (violences ; comportements étranges), mais qui restent assez rares au foyer.

### 1.2.7 CONSTATS D'EVOLUTION

Le graphique 2 (p.8) illustre le vieillissement des résidents accueillis au foyer de vie Les Marmottés, un constat déjà établi dans les précédents rapports d'activité.

Dans le champ du handicap et en particulier dans celui de la psychose qui affecte principalement les résidents du foyer, le vieillissement est souvent prématuré et d'évolution déficitaire, tant au niveau physique (perte d'autonomie des déplacements ; besoin de plus d'aide au quotidien) que cognitif (perte de mémoire ; dégradation du langage verbal ; troubles spatio-temporels etc...). La santé psychique des résidents ne se dégrade pas forcément avec l'avancée en âge, elle est surtout impactée par l'évolution de l'état somatique et de l'autonomie des personnes.

Ces dégradations de la santé somatique et de l'autonomie physique des personnes peuvent aboutir à des besoins d'hospitalisation et de soutien par des partenaires spécialisés, rendus difficiles sur le bassin du chablais, du fait:

- de la fermeture de l'unité psychiatrique des Hôpitaux du Léman, l'hôpital spécialisé dans les prises en charge psychiatrique le plus proche devenant celui de la Roche Sur Foron, distant de 45 km et à 50 minutes de route,
- de la réorganisation des missions de l'hôpital de jour psychiatrique de secteur, due au manque de personnel soignant, avec des refus de prise en charge des résidents comme patients,
- d'un manque de praticiens et paramédicaux libéraux, induisant des difficultés grandissantes d'accès aux soins pour les résidents (constats d'auscultation de base non réalisées, voire de refus purs et simples de prise en charge)

Le vieillissement des personnes est également impacté par une perte des liens familiaux, liée à des décès de personnes et/ou parents proches des résidents. Ce délitement isole un peu plus les résidents qui ont peu de liens familiaux.

## 1.3 DONNEES RELATIVES A L'ACTIVITE

### 1.3.1 L'ABSENTEISME

En 2023, nous comptabilisons 421 jours d'absence, pour 311 en 2022. Les résidents qui se sont absents (séjours auprès de proches, voyages, etc...) ont été un peu plus nombreux (21 contre 18, notamment du fait des nouveaux arrivants) et se sont absents plus longtemps que l'année précédente (durée moyenne de 20 jours en 2023, contre 17,2 jours en 2022).

À ces journées d'absence, se sont ajoutées 139 journées pour hospitalisations en 2023 (230 jours en 2022), les principaux motifs d'hospitalisation étant :

- des prises en charge psychiatriques (3 séjours – 81 journées),
- physiques à visée rééducative ou non (5 séjours – 54 journées),
- pour baisse de l'état général avec décès à l'hôpital (1 séjour – 4 journées).

### 1.3.2 LES JOURNEES REALISEES

L'activité détaillée dans le tableau 2 pour l'année 2023 est proche des objectifs fixés par le CD74 pour l'hébergement.

**Tableau 2: récapitulatif des journées réalisées en 2023 au foyer Les Marmottés**

	Hébergement permanent (39 pl.)		Hébergement temporaire (1 pl.)		Total Hébergement		Accueil de jour (5 pl.)	
	Nb journées	TO (%)	Nb journées	TO (%)	Nb journées	TO (%)	Nb journées	TO (%)
<b>Théorique 2023</b>	14 235		365		14 600		1 250	
<b>Réalisé 2023</b>	13 667	(96%)	309	(84,7%)	13 976	95,7%	698	55,8%
<b>Objectif CD74 2023</b>	13 870	(98,5%)	260	(118,8%)	14 130	98,9%	1250	55,8%

Dans le détail et sur l'hébergement permanent, qui se maintient à 98,5% des objectifs fixés par le CD74 pour 2023, l'absentéisme des résidents a pénalisé l'activité.

L'accueil temporaire reste très sollicité et répond aux besoins d'accompagnement, soit en vue d'une intégration future en hébergement permanent, soit pour des séjours de ruptures demandés par d'autres institutions ou pour des situations d'urgence dans le cadre d'un DOP (Dispositif d'Orientation Permanent pour l'accompagnement des personnes handicapées sans solution).

L'accueil de jour, pour sa part, progresse sensiblement (TO de 47% en 2022) mais peine toujours à conforter sa file active (2 refus à nos propositions en 2023). Pour les 11 résidents accueillis régulièrement au sein de ce foyer en 2023, l'absentéisme reste en effet plus important qu'en hébergement permanent, les personnes ayant du mal à se mobiliser pour venir au foyer sur un rythme régulier.

### 1-4 L'ACCUEIL DES VISITEURS

En 2023, 20 demandeurs ont été contactés dans le cadre de la procédure d'admission décrite ci-dessus. Le manque de place en hébergement permanent et temporaire cantonne les propositions d'accompagnement à de l'accueil de jour et se heurte à des arrêts de procédure des demandeurs.

## 2. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### 2.1 CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS INDIVIDUALISÉS

#### 2.1.1 RAPPEL METHODOLOGIQUE

Le projet personnalisé, appelé Projet de Vie individualisé (PVI) au foyer les Marmottés, est l'un des 7 outils exigés par la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vise à favoriser l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne.

La méthodologie d'élaboration et de réactualisation des PVI au foyer de vie les Marmottés se décline en différentes étapes comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : déclinaison des différentes étapes de l'outil PVI au foyer de vie Les Marmottés**

Etapes de l'outil PVI	Référent Participant	Objectifs
Planification des réunions PVI (temps 1 et temps 2)	Coordinatrice Médico Sociale (CMS) et Educateur Spécialisé (ES)	Anticiper en fonction des participants
Invitation écrite pour l'entretien d'information et pour la réunion PVI temps 2 Si la personne souhaite être accompagnée, la CMS ajuste la programmation de la réunion du PVI en fonction de la disponibilité de chacun.	ES / Référent de projet	Remise de l'invitation et lecture à la personne si besoin. Proposer au résident d'être accompagné par quelqu'un en particulier [La Charte des droits et libertés de la personne.] Informar la CMS du souhait d'être accompagné ou non par la personne.
Entretien d'information auprès du résident	ES / Référent de projet	Disponibilité de la personne. Adaptation du langage. Préparation de l'entretien.
Réalisation de l'écrit préliminaire Document à partager au moins 10 jours avant la réunion	ES / Référent de projet Equipe pluridisciplinaire.	L'objectif de cet écrit: observer ce qui a été mis en place depuis le dernier PVI, par le résident et l'équipe, soulever les difficultés rencontrées par le résident dans sa vie quotidienne, qui justifieraient des propositions d'amélioration, d'évolution. Travail autour du tableau final Selon la pertinence et au cas par cas, nous pouvons solliciter les partenaires extérieurs intervenant auprès du résident pour avoir leurs observations et avis concernant le PVI.
Réunion PVI temps 1 45 minutes max/ brouillon du PVI	CMS, référents et co référent (si possible), ES, Psychologue Référente hôtelière	Finaliser l'écrit préliminaire Finaliser et valider les objectifs proposés au résident sur le temps 2 Finalisation du tableau récapitulatif des objectifs proposés par l'équipe
Réunion PVI temps 2 45 minutes max/ brouillon du PVI	Résident CMS, référents et co référent (si possible), ES, Psychologue, Référente hôtelière Si le résident est absent, report de la réunion une	Lire l'écrit à la personne en adaptant le langage à la personne Co-construire et finaliser l'écrit préliminaire avec le résident et l'équipe (incluant les avis des partenaires) / permettre de présenter au résident ce qui a été écrit, recueillir son avis, ses

	fois, si refus maintenu, réalisation du PVI en équipe	remarques, critiques, mais surtout ses attentes et son implication dans son projet de vie. Ecrire le projet du résident
Finalisation du tableau	ES	Intégrer au tableau le projet du résident
Signature du PVI / sous 15 jours	Résident CMS, référents	Lecture du Tableau et explication si besoin. Remise du PVI au résident
Suivi du PVI /Entretien	CMS, ES, référents	Suivi du tableau/ Réalisation d'un tableau de suivi

### 2.1.2 BILAN DE L'ANNEE

En 2023, 24 PVI ont été réactualisés pour les usagers de l'hébergement permanent (27 en 2022, 22 en 2021) et 2 pour ceux de l'Accueil de Jour (4 en 2022).

### 2.1.3 L'IDENTIFICATION DES BESOINS INDIVIDUELS

Les objectifs des PVI sont individualisés, proposés par la personne et par l'équipe, mais sont également établis en lien avec le projet d'établissement du foyer de vie Les Marmottés. À ce jour et comme l'illustre le tableau ci-dessous, quatre axes du projet d'établissement se détachent principalement en actions concrètes dans les PVI réactualisés en 2023 :

- La **responsabilisation**, une finalité qui vise à valoriser et concrétiser les compétences des personnes, afin d'être acteurs de leurs parcours de vie,
- **L'autonomie**, une finalité qui vise à maintenir et développer des compétences aux résidents. Cela peut être l'acquisition et l'apprentissage de l'utilisation d'une carte bancaire pour l'un, d'un réveil ou d'une montre pour travailler les repères temporels afin de ne plus dépendre de l'accompagnant pour se lever le matin pour un autre,
- **Aller sur l'extérieur**: quitter sa chambre, se déplacer et s'orienter, participer à la vie associative locale, aller à la rencontre de l'autre sur l'extérieur. Dans le foyer, cela est travaillé différemment suivant les capacités de chacun. 30 résidents sortent seuls, certains une fois par semaine en ville, d'autres beaucoup plus. Pour certains (3), des accompagnements individualisés sont en outre proposés dans le cadre de l'activité orientation. Pour ceux qui ne sortent pas seuls (par problème d'orientation spatiale lié au handicap, peur, apathie...), il est alors proposé des accompagnements sur l'extérieur parfois hebdomadaire pour 4 personnes.
- L'axe des **liens familiaux** se trouve dans 8 PVI. Il s'agit d'un axe plus difficile à travailler du fait du parcours des personnes, d'isolement (décès des parents/ éloignement géographique) et de ruptures dans certaines situations familiales.

**Tableau 4 : synthèse des axes travaillés en PVI sur l'année 2023**

Axes	Nombres de résidents concernés (Hébergement permanent)	Nombres de résidents concernés (Accueil de jour)
Soin / prévention	5	
Responsabilisation / Valorisation	24	2
Communication	2	
Aller sur l'extérieur	13	1
Autonomie	17	
Bien être	5	
Liens familiaux / amicaux	8	
Réorientation / parcours	4	
Expression	1	
Vie quotidienne	1	
Inclusion sociale	2	
Gestion de relations interpersonnelles	5	1
<b>Total des PVI</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

## 2.2 LES ACCOMPAGNEMENTS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISÉS

### 2.2.1 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'accompagnement des résidents du foyer de Vie Les Marmottés est basé sur une « journée type », qui comprend différentes étapes: le lever, la prise des traitements, le petit déjeuner, l'hygiène, l'entretien des espaces privés, les repas et les activités. Ces étapes sont déclinées en accompagnements, qui sont autant de moments pour « être avec » les résidents.

Cette « journée type » constitue un socle de base, chaque résident bénéficiant d'un accompagnement individualisé qui varie en fonction de son autonomie. Les professionnels adoptent une posture différente en fonction des besoins de la personne : l'accompagnement à l'hygiène sera par exemple assuré en quasi-totalité (douche, shampoing, essuyage, rasage, habillage, ...) en cas de faible autonomie du résident, et sera allégé avec une présence éducative qui oriente et s'assure de la réalisation des gestes quotidiens et/ou la reprise de difficultés pour les personnes dont l'autonomie est « moyenne ». Pour les résidents du foyer qui ont une plus grande autonomie, il n'y aura pas d'accompagnement à l'hygiène de manière régulière, même si une aide ponctuelle peut être proposée ou réalisée à la demande et/ou si un rappel du planning des douches ou des soins est réalisé pour certains d'entre eux.

Au quotidien, l'ensemble des résidents est associé à l'entretien de son espace privé. Une à deux fois par semaine, suivant un planning établi selon un jour fixé et repéré par tous pour permettre l'anticipation des tâches à effectuer régulièrement et avec l'appui d'un accompagnant de l'équipe médico-sociale du foyer, chaque résident doit participer à l'entretien de son espace (balayage, poussière, tri du linge, nettoyage du lavabo, change de

draps ...). Celui-ci est finalisé par l'équipe des Agents de Collectivités (ADC) du foyer qui nettoient chaque chambre de façon hebdomadaire.

Les résidents sont invités à participer activement à la vie en collectivité du foyer, au sein de laquelle les notions de « vivre ensemble », de respect d'autrui, d'appartenance et d'utilité sociale, de droits et de devoirs sont travaillés à travers des temps importants tels que mettre la table, débarrasser son couvert, nettoyer les tables et les laver après les différents repas de la journée ou nettoyer les habitacles des véhicules du foyer, déneiger, etc.



L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, c'est aussi:

- retirer son argent de la semaine ou du mois (8 résidents sont accompagnés pour le retrait), aider à la gestion de son argent,
- aller faire ses courses,
- la gestion des rendez-vous pour le coiffeur, le pédicure,
- le suivi somatique des personnes,
- les visites médiatisées,
- ou tout simplement « être avec » sur des temps libres, permettre à la personne de s'occuper, d'apprendre à s'occuper seule certains moments de la journée mais aussi à faire du lien social.

### 2.2.2 L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE

L'intimité, la vie affective et sexuelle sont des composantes essentielles de la vie des personnes. Des notions complexes à aborder pour les accompagnants, qui sont parfois démunis lorsqu'ils doivent faire face à des demandes ou des situations très diverses qui touchent la sphère corporelle, la sexualité, l'hygiène, la prévention et l'information...

Face à l'absence de structures partenaires capables d'intervenir en support sur le territoire d'implantation du Chablais, et compte tenu des objectifs de l'association « Léman Santé Sexualité » rencontrée (consistant à accompagner les structures d'hébergement à être autonomes sur la gestion des problématiques d'accompagnement à la vie affective), il est apparu nécessaire à la direction du foyer de conduire au préalable une réflexion interne et à long terme sur la gestion de ces accompagnements. Celle-ci sera réalisée dans le cadre du prochain projet d'établissement.

### 2.2.3 LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE

Bien que l'objectif soit de favoriser les liens, l'accompagnement reste individualisé et adapté aux besoins et au « bagage familial » du résident. Ainsi, pour certains, l'aide au maintien des liens familiaux est un objectif du PVI du résident, avec pour exemples : un accompagnement hebdomadaire pour appeler sa famille, l'organisation de sorties extérieures pour permettre la rencontre avec les familles, de l'aide au déplacement en train (achat de billet, mise en lien avec l'assistance SNCF, accompagnement à la gare), du transport pour des rencontres médiatisées avec leurs enfants...





Les résidents peuvent recevoir des visites du lundi au dimanche, de 10h à 20h30. Les familles qui le souhaitent peuvent également partager un repas avec le résident, soit dans un espace dédié, soit en salle de restaurant.

Pour amoindrir les difficultés réelles au maintien du lien familial (difficultés liées au vieillissement des résidents et des familles ainsi qu'à l'éloignement géographique), le foyer Les Marmottés s'est donné les moyens de faciliter la communication avec les familles éloignées par la souscription au réseau social Familéo en 2023, qui a permis à 9 résidents du foyer de recevoir entre 1 et 6 gazettes personnalisées (transmission par sa famille ou proche de photos et/ou messages individuels, de façon sécurisée et individualisée).

Plus globalement, la communication sur les activités du foyer s'est étoffée en 2023, avec :

- 7 informations publiées sur le réseau Familéo à l'intention des familles,
- 4 bulletins écrits par les résidents de l'atelier journal,
- pas moins de 57 publications sur le réseau Facebook du foyer de vie Les Marmottés.

## 2.3 LES ACTIVITES AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISES

Les activités sont nombreuses et variées au foyer de vie Les Marmottés. Elles ont pour objectifs le bien-être et le développement ou le maintien de l'autonomie des personnes. Proposées en réunion des résidents chaque mercredi à 17h15, elles sont également affichées sur le grand tableau dans le hall d'accueil du foyer



### 2.3.1 LES ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Le foyer Les Marmottés développe fortement les activités artistiques et culturelles, tant à l'interne avec des ateliers réguliers « mosaïque », « décoration », « photographies », « écoute musicale », qu'en participant aux manifestations extérieures proposées sur le chablais (spectacle arts vivants, médiathèque, musées environnants).

Le but de l'activité Mosaïque est la découverte d'un art : d'une petite chose comme les fragments, il va en sortir une chose unifiée structurée. L'atelier doit permettre de réaliser une mosaïque selon les règles de l'art,

de découvrir la technique et ce, dans la simplicité et l'échange. Le côté bénéfique pour les participants semble pouvoir être la diminution du stress, l'apaisement des tensions et la joie du travail terminé, résultat de la concentration et du partage de chaque individu.

Cette activité, en lien direct avec le PVI des résidents, a pour objectifs de :

- se mobiliser sur le temps de l'atelier,
- sortir de l'isolement via des échanges interpersonnels,
- développer des compétences manuelles (dextérité, motricité fine),
- solliciter l'expression artistique libre, faire émerger le plaisir et faire des choix,
- améliorer la confiance en soi et développer l'estime de soi,
- mettre en valeur les possibilités de chacun,
- vivre un moment de partage, créer des liens, apprendre à mieux se connaître.



Se déroulant sur un rythme bimensuel et d'une durée de deux heures, cet atelier est animé par deux accompagnantes, dont une formée à la mosaïque. Il est ouvert à tous les résidents et en 2023, 12 personnes ont fréquenté régulièrement cet atelier (taux de participation de 47%). Différents travaux personnels et collectifs ont été réalisés, chaque participant ayant pu montrer sa créativité et ses compétences manuelles en respectant son rythme. Outre l'assurance liée à l'utilisation d'outils pour casser et couper la céramique, le travail en petits groupes aussi permis de travailler un autre moyen de communication, les personnes présentes semblaient plus calmes, concentrées sur leurs travaux mais dans l'échange.

**L'activité décoration** a pour objectifs :

- de valoriser et mettre en avant les capacités des résidents,
- de s'appropriier le foyer comme lieu de vie en y apportant une touche personnelle,
- de maintenir et travailler la dextérité manuelle,
- de développer de nouvelles compétences.

23 séances réalisées en 2023, englobant 85 participants, pour la décoration des locaux collectifs sur des thématiques en lien avec la saisonnalité ou sur des thématiques spécifiques (cinéma). Mention spéciale pour la préparation du repas des familles au mois de juin 2023.



**L'atelier photographie** est animé sur un rythme bimensuel les mercredis après-midis. Avec la participation de 8 résidents en moyenne (taux de participation à 61%), cet atelier collectif vise à :

- découvrir et faire l'apprentissage d'un art,
- s'exprimer à travers la photographie,
- développer l'estime de soi,
- être attentif aux consignes et matériel mis à disposition,
- pouvoir réfléchir sur un thème donné.

L'atelier a connu en 2023 une belle évolution avec une exposition de 32 œuvres dans la galerie des châteaux des Allinges. Les résidents ont apprécié de pouvoir en faire la promotion auprès du public durant une semaine, un moment de partage très investi.

**L'activité d'écoute musicale** est co-animée sur un rythme hebdomadaire. Avec un taux de participation de 63%, elle a évolué en attractivité et en interactivité conformément aux objectifs recherchés, qui sont les suivants :

- proposer aux résidents une approche simple de la musique dite classique, mais également des autres genres musicaux,
- stimuler la curiosité musicale, la découverte de la nouveauté, s'intéresser aux goûts des autres,
- amener un moment de bien-être et de partage grâce à l'écoute en groupe et les bienfaits de la musique,
- valoriser les résidents dans leurs démarches et leurs demandes.
- développer la parole et les ressentis consécutifs à l'écoute musicale.



Le foyer Les Marmottés organise de façon bimensuelle des sorties à la **médiathèque** de Thonon les Bains, pour:

- favoriser l'ouverture sur l'extérieur,
- valoriser l'enrichissement culturel de chacun par les différents supports proposés,
- échanger et transmettre des savoirs et connaissances autour de livres, CD musicaux,
- mobiliser les compétences de chacun,
- développer l'autonomie,
- partager des moments de plaisir en groupes restreints.

Les accompagnants observent une plus grande responsabilisation et une meilleure autonomie des résidents dans ce lieu ouvert au public. Ils font preuve de capacité d'adaptation et d'entraide qui favorisent la participation de nouveaux résidents, et se montrent également de plus en plus à l'aise auprès des bibliothécaires et à qui ils font leurs demandes, ils respectent le règlement intérieur de la médiathèque. L'organisation ponctuelle d'expositions au sein du pôle culturel est un bonus auquel ils aiment participer.



Ce travail de socialisation et d'enrichissement culturel à long terme est complété par **l'atelier lecture** qui regroupe régulièrement ou ponctuellement 18 résidents du foyer,

**Les sorties culturelles** sont également encouragées au foyer des Marmottés. Conformément aux objectifs du projet d'établissement 2020 – 2025, le foyer Les Marmottés développe l'ouverture aux autres, favorise l'enrichissement culturel, aménage des moments de détente et lutte contre la ségrégation culturelle. Le spectacle arts Vivants du foyer s'inscrit dans ce cadre et a pour objectifs:

- de favoriser des sorties culturelles en petit groupe,
- de permettre la découverte de différentes représentations artistiques,
- de mobiliser les compétences de chacun au travers des recherches de spectacles et des propositions aux personnes formulant peu d'attente,
- d'encourager les échanges au sein du groupe (impression sur les spectacles vus)



Ainsi, pour 2023, on recense :

- de nombreuses sorties de découverte de l'environnement : visite guidée de la vieille douane de Châtel, temple du fromage, conservatoire et jardin botanique de la ville de Genève,...
- des sorties à des tarifs préférentiels aux programmations de la Maison des Arts du Léman de Thonon les Bains, dans le cadre d'un partenariat, donnant accès à spectacles musicaux (Arthur H,...), théâtraux (machines de cirque, ...) ou des expositions (Pierrot MEN,...) de qualité,
- la participation aux spectacles de rue des fondus du Macadam en août,
- la participation à des concerts extérieurs (musique classique, World of Queen...)

### 2.3.2 LES ACTIVITES MOTRICES

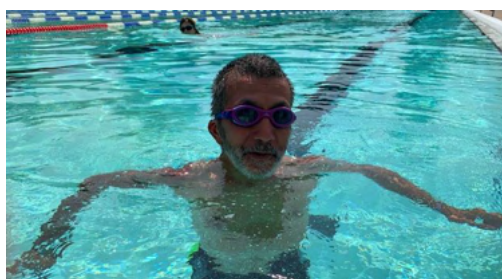
Dans le cadre du projet d'établissement qui promulgue l'autonomie et la bonne santé des personnes hébergées, le foyer les Marmottés a mis en place en avril 2023 un nouvel atelier **d'activités sportives par cycles**. Ayant pour objectifs :

- de retrouver le goût et le plaisir du sport,
- d'éviter la lassitude d'une même activité dans le temps,
- de jouer sur la demande et l'envie propre des résidents vis-à-vis d'une activité,
- de cibler les besoins des résidents (se dépenser physiquement, perdre du poids, contrôler sa motricité, etc.),

Chaque cycle d'activité fonctionne sur une durée de 8 semaines, afin d'être assez long pour être constructif, mais avec un terme pour ne pas lasser et ne pas perdre l'intérêt des résidents.

Ainsi en 2023 :

- un premier cycle de 8 séances de musculation / sport en salle a été réalisé avec la participation de 12 résidents (chacun ayant réalisé entre une et huit séances),
- suivi d'un 2<sup>ème</sup> cycle natation, auquel ont participé 11 résidents, que ce soit pour nager en bassin ou dans le lac Léman, ou pour se détendre ;
- un 3<sup>ème</sup> cycle de 9 séances d'athlétisme a suivi, avec un travail axé sur la coordination et le contrôle moteur auquel 11 résidents ont participé.



Le bilan de cette activité montre une implication de nombreux résidents à réaliser une activité physique, certains ayant participé à une seule activité, d'autres à l'ensemble de celles qui leur ont été proposées.

**L'activité marche** s'est quant à elle poursuivie tout au long de l'année 2023 : de fréquence hebdomadaire, chaque marche dure de une à deux heures environ, avec une participation régulière ou occasionnelle d'environ 14 résidents. Les objectifs de cette activité sont complémentaires à ceux du sport par cycles, puisqu'il s'agit :

- de pratiquer une activité physique régulière,
- d'encourager le dépassement de soi (valorisation),
- mais aussi de renforcer la cohésion de groupe (permettre à chacun de conduire le groupe),
- et de découvrir ou redécouvrir des sites de randonnées locales à travers différents thèmes.



Les objectifs fixés ont été atteints, les résidents se montrent présents et motivés lors de cette activité, qui leur a permis de se dépasser autour de l'effort physique. Cette activité a été déclinée en **marche douce** pour les résidents moins autonomes, qui ont besoin d'une allure plus modérée et sur des distances limitées. Car quelques soient l'âge ou les capacités physiques, la marche est un bon exercice physique qui allie découverte de notre environnement naturel et esprit de convivialité.

Comme pour les précédentes éditions, des résidents du foyer les Marmottés ont participé à la manifestation «Thonon bouge», organisée en septembre par le Club Loisirs et Sports Adaptés du Chablais (LSAC) en partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA). Outre l'activité physique, cette course solidaire qui vise à sensibiliser le public au handicap mental mais aussi de collecter des fonds en faveur de sportifs en situation de handicap mental et psychique, a été source de partage et de rencontres avec les établissements médico-sociaux de la région, les écoles, collèges et autres associations sportives du territoire participant à ce challenge.



**Activité tennis** : toujours coachée par un professionnel extérieur avec lequel le foyer a signé une convention en septembre 2021, cette activité bimensuelle a lieu les vendredis matins au club de tennis de Thonon et se termine toujours par un temps convivial au club house, ce qui offre un moment de partage avec les autres joueurs de tennis.

Les objectifs de cette activité sportive, fixés à long terme, sont les suivants:

- proposer détente et plaisir autour d'un sport,
- transmettre des savoirs faire et des échanges de compétences, en lien avec les différents niveaux des joueurs,
- encourager la pratique régulière d'un sport,
- travailler la réhabilitation sociale (prendre part à la vie associative dans un club ordinaire).

Le groupe est constitué d'un noyau de 8 participants réguliers et reste ouvert aux autres résidents, dont certains participent de façon plus occasionnelle. Si certains ont une expérience dans le tennis, pour d'autres il s'agit d'un sport de découverte.

Les participants prouvent leur motivation en s'investissant sur les séances (taux de participation à 73%) et sont bien intégrés au sein du club auprès des adhérents et du secrétaire avec lesquels ils échangent facilement.





**Activités avec le LSAC:** le foyer les Marmottés propose également des activités sportives extérieures avec l'association LSAC (Loisirs et Sports Adaptés au Chablais):

- pétanque : sur un rythme hebdomadaire (sauf vacances scolaires), les participants ont retrouvé les autres licenciés de l'association pour des parties de pétanque au boulodrome de Thonon, 31 séances en 2023 pour un taux de participation 79%,
- boxe: 3 résidents du foyer ont participé à 7 séances en 2023



### 2.3.3 LES ACTIVITES DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACQUISITIONS

Le maintien des acquis constitue un axe important de l'accompagnement et se travaille quotidiennement par la stimulation de la personne dans le quotidien (dans le prendre soin, soin de soi, de son espace privé). Il est en effet question pour l'accompagnant de « faire avec » et non « à la place de ». L'accompagnant travaille avec une diversité de situations individuelles et doit déployer pour chacun un effort de compréhension, d'adaptation, d'ajustement aux besoins et aux possibilités du résident pour l'accompagner au mieux.

Dans les PVI, le maintien des acquis est travaillé sous la finalité "Autonomie", l'autonomie étant un des objectifs importants développés dans le projet d'établissement. Le maintien des acquis qui vise à la stabilisation, un certain équilibre doit prendre en compte que la personne est en mouvement et qu'il est envisagé également le développement des acquis (ex: permettre à une personne de s'orienter en ville/ acquisition d'une première carte de retrait et apprentissage du retrait avec un accompagnant) mais aussi l'accompagnement.

En effet, accompagner aussi la régression, les pertes de compétences liées au vieillissement dans la perte des acquis est nécessaire. Il est important de se rappeler une spécificité du handicap qui est que la diminution des capacités fonctionnelles, inéluctable pour toute personne, est plus précoce pour celles qui se trouvent en situation de handicap. Un travail d'adaptation est alors réalisé et peut se traduire par exemple par l'aménagement de moyens techniques (apprentissage de déplacements en déambulateur pour limiter le risque de chute, séances de kinésithérapie prescrites pour contrer une perte de motricité, etc.)

Outre ces accompagnements individuels, le maintien des acquis est également travaillé au foyer Les Marmottés sous un axe transversal, par le psychologue, en activité de groupe. Toujours en lien avec les compétences cognitives, praxis (pratiques), sociales des résidents, celui-ci propose chaque semaine un atelier intitulé **Jeux de mots**, visant à faire travailler la sphère cognitive sous une forme ludique et conviviale. 37 séances ont été réalisées en 2023, avec la participation ponctuelle ou régulière de 30 résidents.

**L'activité couture** participe également à ce champ d'activité, soit au titre de maintien des acquis pour certains résidents qui ont pu pratiquer la couture par le passé, soit par apprentissage (des techniques, d'utilisation des machines) pour d'autres. Animé par 2 accompagnantes et créé au départ à la demande d'une résidente, il continue de s'étoffer de "fil en aiguille" avec 7 résidents participant régulièrement à cet atelier, pour un taux de participation de 61% en 2023.

Les participants réalisent des petits ouvrages mais également des travaux de raccommodage s'ils le souhaitent. La couture est un atelier assez dynamique, dans lequel les résidents présents sont investis et appliqués. La transmission d'un savoir faire des accompagnants sur cette activité et la création d'ouvrages souvent terminés en fin de séance (souvent des cadeaux pour leur famille) sont des éléments importants de satisfaction des participants.

Les **activités d'orientation** se situent davantage dans l'acquisition ou le développement de nouvelles compétences. Au sein du foyer les Marmottés, 30 résidents sont autonomes pour sortir seuls (certains une fois par semaine en ville, d'autres beaucoup plus), 5 bénéficient d'accompagnements individualisés d'orientation inscrits dans leur PVI, dans le but :

- de manifester une plus grande aisance dans ses déplacements extérieurs,
- d'utiliser des savoirs et des connaissances de manière efficace pour se repérer dans l'espace (prendre les informations, les comprendre, les utiliser, les mémoriser),
- de construire son itinéraire et sa trajectoire,
- de diversifier ses sources d'information (savoir demander de l'aide extérieure),
- d'élargir son espace d'action, de lieux connus à des lieux inconnus,
- d'adapter son action motrice en fonction du terrain et du temps de trajet,
- de respecter les consignes et notamment celles qui concernent la sécurité,
- de prendre les bus correspondants aux lieux où ils désirent se rendre.

Cette activité, appréciée par les résidents qui y participent, est complétée par un atelier collectif d'orientation. Proposé au cours du mois de la solidarité en novembre 2023 et organisé sous forme de jeux de piste en ville, il est élaboré comme un jeu de piste, basé sur des consignes simples et utilise différents supports (photos, plans...). Outre leur aspect ludique qui plaît, ces sorties sont un bon moyen pour créer de la cohésion au sein du groupe des participants, elles favorisent l'entraide et sont à ce titre valorisantes pour les participants.

## 2.4 L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT EN FONCTION DES PROJETS INDIVIDUALISES

### 2.4.1 EXERCICE DE LA CITOYENNETE ET INCLUSION

L'ouverture de l'établissement sur son environnement fait partie des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS, et décliné comme un des axes du projet d'établissement 2020-2025 du foyer les Marmottés. Cet axe est travaillé transversalement (quitter sa chambre, se déplacer et s'orienter, participer à la vie associative locale, aller à la rencontre de l'autre sur l'extérieur ...) et individuellement selon les capacités de chacun.

L'activité de **balnéothérapie** est par exemple proposée dans des lieux (thermes et piscines municipales de Thonon et d'Evian, Bains de Lavey...) et sur des créneaux standards d'ouverture au public, plutôt que dans des lieux ou des créneaux spécifiquement réservés aux personnes en situation de handicap, afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes

### 2.4.2 PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE

Le foyer Les Marmottés a poursuivi en 2023 sa collaboration avec une intervenante extérieure spécialisée en **dramathérapie**. Des thèmes axés autour des habiletés psychosociales et une stimulation des fonctions cognitives ont été travaillés, visant à développer les savoirs-faire et savoirs-être relatifs aux comportements, afin



d'interagir adéquatement et efficacement avec les autres dans les différents contextes de la vie sociale et au final, permettre de mieux s'adapter et de s'intégrer à la vie en société.

Les objectifs de la dramathérapie visent ainsi à amener les participants vers un mieux-être, en offrant un espace d'expression et de création par le biais de l'espace scénique. Par un atelier théâtre et thérapie, la scène a permis d'expérimenter des situations quotidiennes afin d'être plus confiant avec soi, les autres et l'environnement. Les objectifs de cet atelier théâtre se sont ainsi articulés autour de quatre dimensions :

- corporelle, par une valorisation de l'image de soi, une diminution des tensions corporelles, un apprentissage à porter la voix,
- émotionnelle : apprendre à identifier, comprendre, exprimer, réguler et utiliser les émotions, Apprendre à lâcher prise, à acquérir une plus grande flexibilité cognitive, apporter des outils pour lutter contre l'angoisse, la détresse, améliorer l'estime de soi, apprendre à s'affirmer et prendre des décisions, évacuer l'anxiété, améliorer la confiance en soi...
- relationnelle : prendre la parole, travail sur le regard des autres, investir un travail en groupe (et ce qui en découle : les interactions sociales, l'apprentissage de règlement d'un conflit, la distanciation sociale, rentrer en contact avec autrui, apprendre à poser des questions...),
- créative : stimulation des capacités d'imagination, attentionnelle et de mémorisation, stimuler la créativité, prendre du plaisir à jouer, développer la curiosité

Fonctionnant en groupe semi-ouvert de 10 participants maximum, sur un cycle de 22 séances hebdomadaires débutées en septembre 2022, ce sont en moyenne 8 personnes qui ont participé à cette activité. Le bilan positif de cette activité (observation d'une mise en confiance des personnes et de progrès spécifiques à chacun), la demande des résidents et des professionnels ont permis de reconduire cette collaboration sur 2023/2024 pour un nouveau cycle de 28 séances.



Le foyer a également développé en 2023 ses actions de **médiation animale** : présence régulière au foyer d'un border-collie appartenant à une AES, entretiens des animaux domestiques du foyer (chats, poules, poissons...), collecte et remise de dons pour la SPA du Chablais, promenades avec des poneys dans un haras du secteur. Ces actions, nombreuses et complémentaires, ont pour objectifs communs :

- de favoriser les interactions sociales et la coopération dans la réalisation des tâches (entre résidents, avec les intervenants extérieurs...),
- d'encourager l'implication, pour développer confiance en soi et reconnaissance sociale (responsabilisation d'un être vivant, sentiment d'utilité...),
- de prendre soin de l'autre à travers l'animal.



### 2.4.3 LES PARTENARIATS AU SERVICE DES PROJETS INDIVIDUALISÉS

Deux résidentes du foyer Les Marmottés participent au G'EM (Groupe d'Entraide Mutuel) de Thonon, l'une d'entre elle étant actuellement la présidente de cette association locale. S'adressant prioritairement aux personnes en situation de handicap, le G'EM a pour objectifs :

- de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes,
- de favoriser la socialisation et l'intégration dans la cité,
- de proposer des occupations pendant les temps libres,
- de développer l'esprit d'initiative et la responsabilisation, de prendre soin de soi.

En 2023, des contacts se sont également noués avec les responsables de l'association Atelier Re-Née, atelier/chantier d'insertion sur le territoire du Chablais, qui ont ouvert une recyclerie textile et une boutique de vente sur la ville.

Mentionnons également pour 2023 les rencontres intergénérationnelles organisées avec trois structures d'accompagnement au handicap et quatre EHPAD du territoire : visant à décloisonner les représentations, à faciliter les liens et les coopérations ultérieures, deux rencontres ludiques ont été réalisées, auxquelles ont participé des personnels et résidents du foyer les Marmottés : des Olympiades en juillet et un tournoi de pétanque en octobre ont permis de créer des passerelles dans une ambiance conviviale et sympathique, gages de contacts ultérieurs facilités pour mener à bien des projets de réorientation pour les résidents du territoire chablaisien.

## 2.5 LE SOIN ET LE PRENDRE SOIN

### 2.5.1 LES ACTIONS AUTOUR DU BIEN-ETRE

Des activités axées sur le bien-être, l'estime de soi, l'hygiène, l'attention et l'écoute sont mises en œuvre au foyer les Marmottés, visant à promouvoir la dimension esthétique du soin.

Si les **soins esthétiques** se déclinent de façon très large, tous appliquent une démarche personnalisée et permettent à la personne d'être considérée dans son individualité. Au sein du foyer les Marmottés, ils constituent également un support à la relation, que ce soit pour des soins du visage (gommage, hydratation, masque, rasage...), des mains (manucure, hydratation...) ou des pieds (pédiluve, pédicure, hydratation...). Que ce soit pour l'onglerie, l'esthétique individualisée et le soin des mains, les soins esthétiques ont les mêmes objectifs :

- profiter d'un instant de bien être,
- vivre pleinement le moment présent « ici et maintenant »,
- favoriser l'hygiène corporelle,
- sensibiliser au prendre soin de soi,
- favoriser la relation individuelle et un temps d'échange particulier,
- développer l'estime de soi et la valorisation de son image.

En 2023, l'inscription aux ateliers soins esthétiques et **onglerie** s'est allégée, permettant à 23 résidents de bénéficier de ces prestations plus ou moins régulièrement : une participation en hausse par rapport à 2022, à laquelle les nouveaux arrivants de l'année se sont également inscrits. Des temps appréciés et demandés des résidents, qui apprécient ces moments individuels d'échange, de détente, de pouvoir profiter d'un instant de bien-être, de « prendre soin d'eux » avec une musique douce et relaxante pour l'atelier onglerie. Ces moments, au cours desquels il n'est pas rare que les résidents ferment les yeux et apprécient le « soin » et le silence,

permettent aussi aux accompagnantes d'observer l'état cutané et de veiller à l'hygiène corporelle de la personne (téguments et ses annexes).

## 2.5.2 LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS

Le foyer Les Marmottés n'étant pas médicalisé, les actions de soin et de prendre soin relèvent d'un accompagnement global au sein du foyer. Les accompagnants s'appuient en particulier sur les compétences d'infirmiers libéraux du cabinet « des Allinges », avec lesquels la convention de partenariat a été actualisée en juin 2022 et qui sont présents 3 fois par jour.

Le groupe **prévention santé** a été réorganisé en début d'année 2023 et s'est structuré autour de thématiques spécifiques. Chacune d'elle était déclinée en séances d'information et de présentation animées de 45', puis suivies d'activités et d'ateliers en lien avec le thème abordé.



Cette organisation « évolutive » avait pour objectifs :

- d'apporter de façon adaptée des connaissances sur la santé (cf Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé),
- de proposer et d'avertir les résidents des différentes problématiques entourant la prévention des risques sanitaires, à savoir tout risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour leur santé.

De façon opérationnelle, chaque action menée visait à faire prendre conscience aux résidents des risques et dangers et de s'approprier des moyens de prévention. Les thématiques abordées en 2023 ont été préalablement définies en se référant sur des campagnes nationales et/ou thèmes de saison, mais ont également été basées sur des besoins identifiés chez les résidents (dans les axes santé de leurs PVI) :

- **la vue/l'audition** : une session d'information et un atelier avec la participation d'Optical center pour des tests pratiques, qui ont réuni au total 23 résidents,
- La prévention « **solaire et forte chaleur** » : deux sessions d'informations regroupant 16 résidents, qui s'est par la suite déclinée en une « chek list » et une bonne application pendant l'été des actions de prévention lors des sorties,



- Le **mois de la mobilité** en septembre 2023, avec deux sessions d'information réunissant 16 résidents et l'instauration de sessions matinales d'éveil musculaire. Ces actions intitulées « bouger au quotidien » se sont soldées par une belle participation de 12 résidents à la manifestation « Thonon bouge »,
- **Le tabac** : 2 sessions d'information sur les effets du tabac et la proposition de participer à un challenge interstructure régional n'a rencontré qu'un faible écho auprès des résidents (5 participants). La réalisation de défis ludiques n'a pas suscité beaucoup plus d'enthousiasme, en dépit d'une belle 8<sup>ème</sup> place au classement final pour le foyer Les Marmottés, sur 120 équipes participantes.

Si les effets des actions de prévention à la santé sont bien difficiles à quantifier, force est de constater que certaines thématiques abordées, comme le tabac, ont une connotation négative auprès des résidents et ont rencontré peu d'écho. Les informations doivent rester concises, adaptées et faciles d'accès pour maintenir l'attention et l'intérêt des participants, les ateliers doivent être ludiques et récréatifs pour attirer et maintenir l'intérêt et la participation des résidents sur du long terme de manière collective (ex : très nette baisse des sessions d'éveil musculaire avec l'arrivée de l'hiver).

Bien que certains résidents n'ont investi aucune des thématiques santé proposées et que l'écho des actions mises en œuvre semble faible, il n'est pas nul pour autant. En témoignent les 6 résidents qui se sont lancés dans une démarche volontaire de diminution de leur consommation tabagique, avec utilisation de patches nicotiques.

Le suivi somatique<sup>2</sup> est réalisé chez les médecins généralistes mais également les spécialistes, dentistes, ophtalmologues, gynécologues, pneumologues... et nécessite d'être coordonné et relayé par l'équipe accompagnante du foyer les Marmottés. Il est resté relativement important en 2023, du fait de l'avancée en âge des résidents hébergés.

Intégrant le fait que *“la santé mentale et la santé physique sont indissociables”*<sup>3</sup> et compte tenu de la mission générale du foyer Les Marmottés consistant à accueillir des personnes en situation de handicap psychique, l'accompagnement psychiatrique des résidents fait l'objet d'un suivi indispensable. En 2023, les suivis psychiatriques réguliers des résidents en hébergement permanent étaient réalisés :

- par l'EPSM de La Roche/Foron au CMP de Thonon et à l'hôpital de jour de Thonon, pour 7 personnes,
- par les CMP de la région pour 2 personnes (Annecy et Vétraz-Monthoux),
- par des psychiatres en libéral, pour 23 personnes,
- et par les généralistes pour 6 personnes.

### 2.5.3 LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

Le circuit du médicament est établi en lien avec le cabinet d'infirmiers des Allinges et la pharmacie du Noyer, avec lequel le foyer les Marmottés a signé des conventions de partenariats pour la préparation, l'approvisionnement et la traçabilité de la prestation pharmaceutique délivrée aux résidents du foyer, ainsi que pour leur distribution par des professionnels de santé. Outre la délivrance des traitements en piluliers journaliers individualisés, les infirmiers libéraux s'occupent également des soins prescrits aux résidents : pansements, aérosols, suivis thérapeutiques divers...

<sup>2</sup> Qui désigne ce qui est relatif au corps, par opposition à l'adjectif psychique, en rapport avec l'esprit (NDLA)

<sup>3</sup> soins somatiques et psychiatrie/ psycom 2016.

## 2.6 L'ACCES AUX SOINS SPECIALISES (LES SOINS SPECIALISES)

Un psychologue clinicien, présent au foyer depuis le 20 mai 2015 et présent à 0,75 ETP, assure des prises en charge individuelles, groupales.

Les prises en charge individuelles se sont déclinées en 2023 en :

- séances de suivis psychologiques ou psychothérapies hebdomadaires pour 4 résidents (2 hommes, 2 femmes),
- musicothérapie individuelle avec trois résidents (2 hommes, 1 femme),
- entretiens ponctuels de soutien ou autour de questionnements contextuels, pour 21 résidents (14 hommes et 7 femmes).

Les prises en charge groupales ont concerné en 2023 :

- des groupes de parole, 33 séances réalisées en 2023 avec participations régulières de 10 résidents (8 hommes, 2 femmes),
- le groupe « percussions/musique », 32 séances auxquelles 6 résidents ont participé (2 femmes ; 4 hommes),
- le groupe « jeux de mots », à stimulation cognitive, avec la participation de 30 résidents, ponctuellement ou de façon plus assidue (9 femmes et 21 hommes)

Peu d'évènements particuliers ont nécessité un accompagnement psychologique ciblé en 2023, à l'exception des hospitalisations mentionnés paragraphe 1.2.6. L'intervention régulière du médecin psychiatre sécurise les pratiques et conforte les orientations, tout en permettant un meilleur accès aux personnels médicaux et aux structures sanitaires en cas de crise.

## 3. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### 3.1 LE PARTENARIAT TECHNIQUE

L'année 2023 restera en effet marquée par la signature d'une convention de partenariat avec l'EPSM de la Roche sur Foron, pour la mise à disposition au foyer les Marmottés d'un médecin psychiatre sur un temps d'activité d'intérêt général. Encadrée par la circulaire DH/PMI n°99-609 du 29 octobre 1999 relative aux activités d'intérêt général ou aux valences exercées par les praticiens hospitaliers des établissements publics de santé et soutenue par le CD74, cette coopération permet l'intervention régulière d'un psychiatre du secteur, en vue :

- d'apporter des hypothèses et des connaissances médicales dans les réflexions sur les accompagnements des résidents, notamment sur les situations difficiles,
- de faciliter le suivi psychiatrique des résidents : lien avec les praticiens des résidents et les structures de suivi (Hôpital de jour et CMP de Thonon...) pour certaines ordonnances de traitements psychiatriques, interlocuteur privilégié des structures d'hospitalisation en cas d'urgence (EPSM, Clinique des Vallées), etc.

Une déclaration d'évènement indésirable a conduit le foyer les Marmottés à solliciter les professionnels du dispositif mobile départemental DMPSy74. Cette aide a été réalisée en deux interventions et a permis à l'équipe accompagnante de définir une stratégie efficace pour l'accompagnement de la résidente présentant des troubles du comportement, mais également pour faciliter le dialogue avec la famille de cette résidente.



Le partenariat fort, mis en place depuis 2016 avec l'Unité Mobile de Médicalisation (U2M) et pilotée par l'APEI de Thonon et du Chablais, s'est également poursuivi. En 2023, ce sont ainsi 34 contrats ou avenants de prises en charge par les intervenants de l'U2M qui ont été signés pour 16 résidents du foyer Les Marmottés, dont :

- 4 interventions (pour 4 résidents) de soins infirmiers (bouchons oreille),
- 5 accompagnements (pour 3 résidents) pour suivis pré ou post chirurgicaux,
- 23 accompagnements (pour 12 résidents) pour suivis médicaux auprès de médecins généralistes et/ou spécialistes, nécessitant la présence de personnel soignant.
- 2 non renseignés.

### 3.2 L'INSCRIPTION DANS LE RESEAU

Le foyer de vie les Marmottés est ancré sur le territoire du Chablais et à ce titre, travaille en réseau avec la MDPH74 (Maison Départementale des Personnes Handicapées). En 2023 comme en 2022, la fermeture du secteur de psychiatrie des Hôpitaux du Léman et de services de psychiatrie de l'EPSM de la Roche/Foron n'ont pas favorisé le fonctionnement du réseau local de psychiatrie. Le foyer s'inscrit cependant toujours dans le collectif SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale) du Chablais et a participé à une rencontre partenaire en novembre 2023. Les liens avec la délégation UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques) de haute Savoie sont maintenus.

Le foyer travaille activement en partenariat avec les acteurs locaux pour proposer des accompagnements complémentaires et ciblés aux personnes, dans le cadre de DOP pour l'accompagnement de personnes handicapées sans solution: l'établissement a ainsi participé en 2023 à 6 Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS).

## 4. L'EXPRESSION DES USAGERS

### 4.1 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

La mise en œuvre du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation a fait l'objet d'une révision du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale (CVS), puis d'élections au mois de mai 2023.

Les représentants élus des résidents (2), du personnel (2), des familles (2), un mandataire judiciaire et la direction du foyer se sont réunis à 3 reprises en 2023. Outre la révision du règlement intérieur, ont été évoqués au cours de ces rencontres :

- les aménagements intérieurs et extérieurs du foyer (changement des chaises de la salle à manger, signalétique des locaux, étude pour la mise en place d'une sonnette d'entrée, mise en place d'une horloge et d'une fontaine à eau décorative, possibilité d'installer des rideaux de douche dans les salles de bains, ...)
- la mise à jour de documents institutionnels (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, plaquette de présentation...),
- l'organisation et la vie quotidienne au sein du foyer (respect de la propreté extérieure, fin des restrictions liées au COVID, présence du chien à certaines activités d'accompagnement,...),
- les résultats des questionnaires de satisfaction 2022 et les améliorations envisagées,
- l'avancée du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment,

- l'animation de la vie institutionnelle (repas de fête, proposition de repas accompagnants aux personnes extérieures, réintroduction de poules, développement de l'outil Familéo),
- les activités et prestations proposées (échange de chambres entre résidents des foyers de l'association, interventions au foyer du médecin psychiatre de l'EPSM)

Le CVS a participé à une enquête du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) sur l'exercice, le respect des droits des résidents et des familles. Il a également été informé de la réalisation de l'enquête statistique sur l'autonomie, réalisée en fin d'année par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistique (DREES).

## 4.2 LES ENQUETES DE SATISFACTION

Dans le cadre de sa démarche qualité et de sa volonté de maintenir une communication permanente avec les résidents, les familles, parents proches, représentants légaux et salariés de ses établissements, l'association des Résidences Boussac a souhaité recueillir leurs avis pour faire le point sur la prise en charge des résidents et améliorer si possible leurs conditions de vie.

Ce recueil est établi au moyen d'une enquête de satisfaction annuelle, par questionnaire papier qui aborde les principales prestations fournies par les établissements des Résidences Boussac (cf annexes 1 & 2).

On retiendra, pour cette deuxième itération de recueil de satisfaction des résidents du foyer les Marmottés :

- une forte participation à la démarche, meilleure que celle de l'année précédente (taux de retour des questionnaires),
- une qualité globale perçue qui reste très satisfaisante en matière d'écoute et d'information, de soins et d'accompagnement, d'animation dans un cadre également très satisfaisant...
- ...mais qui perd des points sur chaque item considéré en une seule année (entre 3,2 à 7,4 points, certaines questions perdant 17 points),
- La restauration, qui était déjà en retrait par rapport aux autres thèmes du questionnaire en 2022, est l'item qui perd le plus de points (-7,4).

Pour les recueils de satisfaction des familles, proches et tuteurs des résidents du foyer les Marmottés (cf annexe 2), le constat est légèrement différent, avec :

- une très faible participation à la démarche (en particulier pour les représentants légaux des résidents accompagnés) ne permettant de recueillir que de façon très parcellaire la perception des personnes extérieures au foyer (d'autant que les remarques sont peu nombreuses),
- une satisfaction presque totale sur tous les items abordés par le questionnaire.

## 4.3 GROUPES DE PAROLE OU D'EXPRESSION

Outre les instances définies à travers leurs représentants élus (CVS, commission restauration...), les résidents sont invités à s'exprimer en continu sur la vie du foyer, que ce soit en direct, lors des réunions résidents hebdomadaires, de communications de la direction régulièrement organisées (5 en 2023), ou sur des thématiques particulières.

Par exemple, pour l'utilisation de la cagnotte récoltée avec le loto de la fête des familles, tous les résidents ont été invités à émettre des propositions, qui ont par la suite fait l'objet d'un vote à bulletin secret. La sortie

collective au restaurant, qui a récolté le plus de suffrages, a été réalisée en deux temps au mois de novembre 2023.



## 5. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

### 5.1 LES FETES

Les fêtes calendaires sont célébrées au sein du foyer (épiphanies, chandeleur, carnaval, Pâques.....), avec la participation active des salariés



### 5.2 LES EVENEMENTS

Plusieurs manifestations ont été organisées au sein du foyer les Marmottés en 2023, telle que la venue de la chorale musicale des Hermiones (en juillet).





Un repas suivi d'un après-midi festif a été organisé en extérieur le 17 juin 2023: l'occasion d'inviter les familles et proches des résidents, de renforcer les liens entre résidents, familles, salariés du foyer et de l'association avec la participation du Directeur Général.

Un moment réussi et très attendu de tous, comme en témoigne l'implication de chacun dans la préparation préalable (choix du thème, réalisation des décorations, mise en place, ...), le déroulement (aide au service à table) et l'animation (danse, chants, jeux....) de cette belle journée.



### 5.3 LES MANIFESTATIONS

Les résidents participent aux animations organisées en ville, nombreuses: fête de la musique, arts de la Rue, Fondus du Macadam, foire de Crête, marché de Noël et spectacles de fin d'année....



## 6. LES RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 L'ORGANIGRAMME

L'organigramme s'est étoffé en 2023, comme le montre les annexes n°4 et 5, ainsi que le tableau ci-après :

**Tableau 5 : répartition des effectifs du foyer les Marmottés au 31/12/2023**

Fonction	ETP financés	ETP pourvus	Effectif	Remarques 2023
Direction & administration	2	2	2	Transformation d'un poste d'assistante de direction en poste de secrétaire
Autres personnels exerçant des fonctions d'encadrement	3,75	3,75	4	Changement de responsable hôtelier et de coordinatrice médico-sociale en 2023
Praticien hospitalier	0	0,10	1	Temps d'intérêt général praticien hospitalier
AES / AMP total	20,3	19,2	20	Recrutement d'un 0,5 ETP supplémentaire en 2023
<i>dont hébergement permanent &amp; temporaire</i>	16,8	15,70	16	
<i>dont accueil de jour</i>	1,5	1,5	2	
<i>dont nuit</i>	2	2	2	
Surveillants de nuit	2	2	2	
Agents de collectivité	7,57	7,57	8	
Lingère	1	1	1	
Ouvrier de maintenance	1	1	1	
<b>Total</b>	<b>37,62</b>	<b>36,52</b>	<b>39</b>	

Outre le recrutement d'un 0,5 ETP d'AES sur le pôle d'accueil de jour, nécessaire pour l'accompagnement des résidents 5 jours sur 7, l'année 2023 a été marquée par le recrutement en décembre d'un médecin psychiatre de l'EPSM de la Roche sur Foron, dans le cadre d'un temps d'Activité d'Intérêt Général (AIG) définie par la circulaire DH/PMI n°99-609 du 29 octobre 1999 relative aux activités d'intérêt général contractualisées ou aux valences exercées par les praticiens hospitaliers des établissements publics de santé (cf 3.1 – le partenariat technique, p.30).

### 6.2 ANCIENNETE, PYRAMIDE DES AGES, ABSENTEISME ET TURN OVER

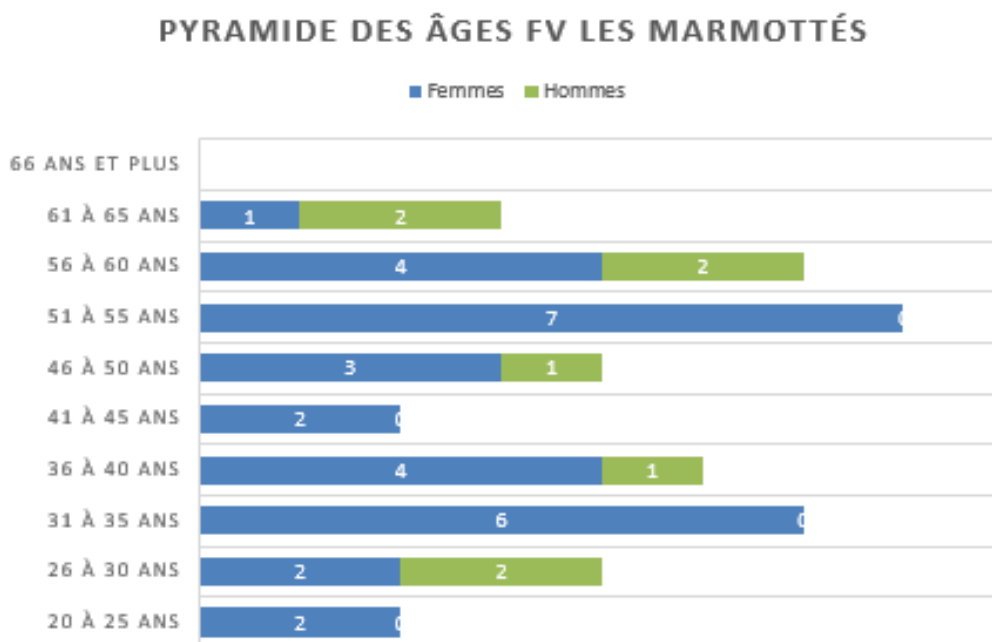
En matière d'ancienneté, le foyer Les Marmottés reste impacté par l'activité économique dynamique du territoire du Chablais, qui entretient la dynamique de turn-over et abaisse l'ancienneté du personnel, si bien qu'au 31/12/2023:

- 44,1% des salariés avaient moins de 2 ans d'ancienneté dans la structure (41,7% en 2022),
- 35,5% des salariés se situaient entre 2 et 5 ans d'ancienneté au foyer (27,8% en 2022),
- 13% entre 5 et 10 ans (19,4% en 2022),
- 7,4% (4/36) avaient plus de 10 ans d'ancienneté au 31/12/2022. (contre 11,1% au 31/12/2022).

Dans l'objectif de fidéliser ses collaborateurs, la commission RH des résidences Boussac a cherché à valoriser l'ancienneté de ses salariés, par l'octroi de congés payés supplémentaires et l'ouverture de comptes épargne temps. Ainsi, pour le foyer les Marmottés au 31/12/2023, ce sont 8 salariés qui pourront bénéficier de 21 jours de congés payés supplémentaires à prendre en 2024.

L'âge moyen des professionnels du foyer est stable et se situe à 44,4 ans au 31/12/2023 (idem 2022). La pyramide des âges ci-dessous montre que la catégorie des 51-60 ans est la plus importante, puisqu'elle représente 33,3% des professionnels du foyer les Marmottés :

**Graphique 5 : pyramide des âges des salariés du foyer de vie les Marmottés**



Le taux d'absentéisme est important avec de nombreux arrêts de courtes durées en 2023. On comptabilise 806 jours d'arrêts maladies et 109 jours de congés maternité.

Sur cette même année, ce sont 76 contrats de travail qui ont été établis (91 en 2022). Le turn-over a été globalement important, puisque parmi les faits marquants de 2023, on peut noter :

- les changements de coordinatrice médico-sociale et de responsable hôtelier,
- 2 départs à la retraite (Agent de Collectivité, Surveillant de nuit),
- 1 licenciement pour faute grave (ouvrier d'entretien),
- 4 démissions de salariés (AES, Coordinatrice, responsable hôtelier),
- 1 rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur,

### 6.3 L'ENCADREMENT

Du fait de la taille modeste de la structure et outre le directeur de l'établissement, 4 salariés ont des fonctions d'encadrement transversales et/ou hiérarchiques :

- le psychologue (0,75 ETP), présent depuis plus de 8 ans,
- l'éducateur spécialisé (1 ETP), présent depuis 4 ans sur l'hébergement permanent et en charge du service d'accueil de jour,
- la coordinatrice médico sociale (1 ETP), en charge de la coordination des activités et de l'équipe accompagnante d'hébergement permanent et temporaire, dont la prise de poste en date du 16/10/2023 a été facilitée (mutation interne consécutive à une formation diplômante, la salariée est présente au foyer depuis 9 ans) et
- la responsable hôtelière (1 ETP), dont la prise de poste date du 18/09/2023 et qui est en charge des agents de collectivités, maintenance et lingerie.

Ces mouvements d'encadrement ont nécessité des adaptations d'organisation et une souplesse de l'ensemble des collaborateurs du foyer pour favoriser l'intégration des nouveaux personnels. Grâce aux efforts de chacun, en particulier sur les périodes de vacances de postes, la continuité de l'accompagnement a été préservée.

### 6.4 LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES

Elle est établie en lien avec la direction générale de l'association des Résidences Boussac et s'appuie sur les entretiens annuels et professionnels des salariés réalisés.

La commission RH des Résidences Boussac, dans ses propositions de mai 2023, a émis des axes d'amélioration concrets en matière de formation, propositions validées en CA. La montée en compétences des salariés et l'aide à la formation professionnelle en seront facilitées, même si cette politique est mise en œuvre de façon très concrète (cf paragraphe 6.3 ci-dessus pour le poste de coordinatrice médico-sociale).

### 6.5 LA POLITIQUE DE REMPLACEMENT

Compte tenu de la stabilité retrouvée des équipes accompagnantes en 2023 et pour répondre aux besoins de repères et de régularité des résidents du foyer, la politique de remplacement des résidences Boussac a pu être davantage appliquée en 2023 que lors de l'exercice précédent.

Ainsi, outre les remplacements des postes devenus vacants avec les départs des personnels qui les ont occupés, ce sont principalement les congés payés du personnel de nuit (AES et surveillants de nuit) qui ont fait l'objet de remplacements pour assurer la sécurité des résidents et du personnel en poste.

### 6.6 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, 4 étudiants ont été accueillis en stage au foyer les marmottés (10 sur l'année 2022), dont :

- deux élèves de l'IFAS du Lycée les 3 Vallées pour préparation au DEAS (niveau 4 - 280h),
- une apprentie du CFA le Bélvédère pour préparation d'un Baccalauréat professionnel SAPAT (niveau 4 - 392h),

- Une étudiante de l'Université Lumière Lyon II en Master I de psychologie (niveau 6, 56h).

Le foyer a continué d'accompagner en 2023 une stagiaire de l'ENSEIS d'Annecy dans le cadre d'un CAFERUIS (niveau 6, 98h en 2023).

## 6.7 LA POLITIQUE DE FORMATION

En 2023, 8 formations ont été réalisées dans le cadre du plan de formation de l'employeur (6 en 2022), pour un montant de 6750,00 € :

- Exploitation des SSI (Systèmes de Sécurité Incendie) (3h) – 8 personnes – Entreprise Secourisk
- Equipier de première intervention (4h) – 9 personnes – Secourisk
- Sauveteur Secouriste au Travail – 10 personnes pour formation initiale (14h), 9 personnes pour maintien et actualisation des connaissances (7h),
- Gestes et postures (7h) – 10 personnes - Entreprise Secourisk
- Habilitation électrique non électricien – 9 personnes pour formation initiale (14h),
- Exercice réel d'évacuation incendie, réalisé avec l'organisme Secourisk et mobilisant l'ensemble des résidents et salariés présents le 22 septembre 2023,
- Penser la psychosomatique en clinique - 1 personne.

A noter également l'accompagnement financier à la formation AFGSU2 d'une salariée, indispensable pour que celle-ci puisse valider son diplôme d'AES (l'accompagnement à la montée en compétence des salariés étant un des axes défini par la commission RH de l'association des Résidences Boussac).

Hors OPCO et à l'exception des agents logistiques, l'ensemble des salariés du foyer les Marmottés a été formé au paramétrage et à l'utilisation du programme informatique Netvie. Le déploiement de ce logiciel informatique de suivi de l'accompagnement des résidents a nécessité un accompagnement de l'hébergeur Teranga Software pour un coût de 8 360,00€, qui s'est déroulé en 4 phases :

- formation initiale pour le paramétrage du logiciel - 6 salariés (154h),
- aide à la saisie - 7 salariés (49h),
- formation des utilisateurs -22 salariés (154h),
- accompagnement aux modules spécifiques - 6 salariés (42h).

Enfin et toujours hors OPCO, on comptabilise également 2 actions de formation liées à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique, avec la participation de 4 salariées aux journées de sensibilisation « santé mentale : une approche pour mieux comprendre », organisée par l'IREPS Auvergne Rhône Alpes.

## 6.8 LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Les deux salariés du foyer les Marmottés membres du CSE (Comité Social et Economique) des résidences Boussac bénéficient chacun d'un crédit de 21 heures de délégation pour l'exercice de leurs fonctions. Conformément à leurs mandats d'élus, ils ont également participé de plein droit aux réunions mensuelles du CSE (en présentiel ou en visioconférence), ainsi qu'aux réunions de CSST de l'association.

Pour mémoire, les salariés élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin en octobre 2022 pour le foyer les Marmottés sont :

- Mme Sandrine POULY (FO), titulaire, collègue non cadre,
- Mr Gaëtan HUBEL (FO), titulaire, collègue non cadre.



## 7. LA DEMARCHE QUALITE

### 7.1 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre réglementaire des visites périodiques des ERP (Etablissements Recevant du Public), la Commission Communale de sécurité incendie s'est réunie le 18 octobre 2023, et a émis un avis favorable à la poursuite des activités du foyer Les Marmottés. Les prescriptions notifiées ont été prises en compte et ont fait l'objet d'un retour écrit aux membres de la commission.

Concernant la gestion des risques professionnels, le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a fait l'objet d'une actualisation et d'une présentation aux membres du CSST des Résidences Boussac et à la médecine du travail le 19 septembre 2023. Le taux de réalisation évalué à 65% pour la précédente itération du DUERP a permis d'actualiser les mesures préventives de gestion des risques professionnels à mettre en œuvre pour 2023/2024 : elles sont au nombre de 11 et suivies par le COPIL Qualité du foyer.

La mise en place du logiciel Netvie début 2023 a permis d'informatiser la déclaration des évènements indésirables au foyer. En 2023, nous comptabilisons ainsi 47 « fiches incidents » qui ont été traitées (38 en 2022), la quasi-totalité (43) liées aux activités d'accompagnement :

- 23 (48,9%) pour signaler des violences verbales, dont 13 pour une résidente du foyer,
- 7 (14,9%) pour des non respects de consignes données par les accompagnants,
- 4 (8,5%) pour des violences physiques,
- 2 (4,3%) pour des problèmes d'hygiène,
- 2 (4,3%) pour des problèmes liés à des traitements médicamenteux,
- 2 (4,3%) pour des problèmes liés à l'intimité,
- Viennent ensuite des signalements de chute (1), de transfert hospitalier (1) ou de transport (1)

2 déclarations pour des risques liés à la vie quotidienne du foyer (perte/vol de matériel), et 2 liés à la sécurité (déclenchements d'alarmes incendie).

Le niveau de gravité moyen de ces déclarations (facteurs de la fréquence de signalement, de la gravité du danger signalé et de sa maîtrise) s'établit à 3,62 sur une échelle variant de 1 à 27.

Le traitement de ces déclarations a été réalisé :

- par un rappel oral au règlement intérieur de la coordinatrice médico-social et/ou de l'éducateur spécialisé (21),
- par intervention de la direction (8), dont 3 ont donné lieu à un avertissement et 1 à une exclusion temporaire du résident,
- par accompagnement spécifique, reposant soit sur des compétences internes (1) ou avec l'appui de professionnels extérieurs (1 - Dispositif mobile DMPsy74),
- par des modifications de matériels (2 - remplacement de chaises de la salle de restaurant, four micro-ondes plus adapté),
- par modification d'organisation interne (1) pour les transports de résidents.

Pas de déclaration d'évènement grave transmise à l'ARS en 2023 (3 en 2022).

### 7.2 GROUPE DE TRAVAIL OU PROJETS SPECIFIQUES

Outre la mise en place du logiciel Netvie, dossier informatisé de suivi et d'accompagnement des résidents choisi par l'association des Résidences Boussac pour ses établissements dont le déploiement au foyer les Marmottés

début 2023 a été réalisé en 4 phases distinctes (paramétrage / formation des utilisateurs et référents internes / aide à la saisie / mise en place de modules spécifiques), l'année 2023 a permis de finaliser une démarche d'analyse collective, rétrospective et systémique de cas complexes.

Inspiré du principe des revues de mortalité et de morbidité dans le domaine sanitaire<sup>4</sup>, cette démarche est un dispositif d'apprentissage non culpabilisant, analysant à distance des situations vécues et visant à en comprendre les ressorts, afin d'en dégager des points forts et des axes d'amélioration. Elaboré dans le cadre du COPIL Qualité, le dispositif des Revue des Situations Complexes (RSC) a été présenté aux collaborateurs du foyer les Marmottés en réunion institutionnelle en juillet 2023. Il est porté par le psychologue du foyer, pour une mise en œuvre début 2024.

### 7.3 OUTIL DE PILOTAGE

Le COmité de PILotage (COFIL) Qualité du foyer, dont l'organisation et les missions ont été revues au cours du 1er trimestre 2023, ont été élargies pour dorénavant « homogénéiser les actions relatives au management global des équipes du foyer ». Il se réunit dorénavant sur une périodicité bimensuelle, avec 19 réunions en 2023.

Cette évolution du COFIL Qualité a d'ailleurs été conduit pour l'ensemble des réunions organisées au sein du foyer Les Marmottés, afin d'améliorer la cohérence globale de fonctionnement en clarifiant pour chaque réunion ses missions, participants, modalités pratiques et gestion de leur traçabilité (élaboration de fiche d'instance récapitulative).

### 7.4 LA REVISION DES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Conformément aux recommandations des RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) de la HAS (Haute autorité en Santé) et au plan d'action du projet d'établissement du Foyer de Vie " Les Marmottés" qui prévoit la programmation de réunions spécifiques, l'outil PVI a été évalué en 2022, puis améliorés pour faciliter l'expression des personnes et la généralisation des entretiens individuels. L'année 2023 n'a pas permis de finaliser l'organisation de la démarche, qui est toujours en cours.

La mise en place de la nouvelle identité des Résidences Boussac et de sa charte graphique ont nécessité l'actualisation des documents diffusés par les structures : le livret d'accueil, contrats de séjours et règlements de fonctionnement du foyer de vie les Marmottés ont ainsi fait l'objet de mises à jour.

Le règlement intérieur du CVS a également été réactualisé en 2023 (cf 4.1).

### 7.5 LES EVALUATIONS REALISEES

La dernière évaluation externe du foyer Les marmottés date de 2017. La procédure d'évaluation des ESMS a été revue en 2019 et s'effectue désormais sous l'égide de la HAS, sur la base d'un référentiel national unique et commun à l'ensemble des structures médico-sociales évaluées.

<sup>4</sup> Guide méthodologique Revue de mortalité et de morbidité (RMM) – HAS – Novembre 2009

Le rythme d'évaluation, désormais porté à 5 ans, est lié aux autorisations délivrées par les autorités de tutelle. Pour le foyer de vie les Marmottés dont l'autorisation de fonctionnement a été renouvelée le 23 novembre 2019, la date d'évaluation communiquée par le CD74 prévoit la prochaine évaluation externe au 2<sup>ème</sup> semestre 2027.

## 8. LES INVESTISSEMENTS

Peu d'investissements réalisés en 2023 du fait de la faible vétusté des nouveaux locaux du foyer de vie : on peut cependant comptabiliser :

- le remplacement d'un véhicule diesel par un véhicule essence en location longue durée (pas de modèle hybride proposé au moment de la conclusion du contrat),
- l'asservissement à la centrale de détection incendie d'une porte coupe-feu, pour un montant de 1408,75€,
- le renouvellement du parc informatique avec l'achat de PC portables pour un montant de 2660,00€:

## CONCLUSION

Comme au cours des années précédentes, les salariés du foyer les Marmottés se sont attachés à accompagner les résidents accueillis de façon individualisée, au plus près de leurs besoins, dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles et des valeurs des Résidences Boussac.

Sur ces bases stables, en 2023, ils ont pu consolider leurs pratiques par la participation régulière d'un médecin psychiatre, la création d'une démarche structurée d'analyse rétrospective des situations complexes, la mise en place de nouveaux ateliers (prévention santé, sports par cycle), sans oublier l'intégration dans les pratiques d'un logiciel permettant une traçabilité plus complète de l'accompagnement des résidents.

Comme en témoigne ce rapport d'activité, cet engagement des professionnels du foyer de vie Les Marmottés a permis de maintenir en 2023 un accompagnement de qualité aux 62 personnes en situation de handicap psychique accueillies au cours de cette année. Qu'ils en soient ici remerciés, ainsi que toutes celles et ceux qui participent à l'accomplissement de cette noble mission et en particulier : aux membres du Conseil d'Administration (CA) des résidences Boussac, à la Direction Générale de l'Association, aux résidents, à leurs familles et tuteurs, ainsi qu'à tous nos partenaires institutionnels, qu'ils soient réguliers ou plus occasionnels





## ANNEXES

### SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 - Exploitation des questionnaires de satisfaction résidents 2023

Annexe 2 - Exploitation des questionnaires de satisfaction familles / tuteurs / proches 2023

Annexe 3 - Organigramme général des Résidences Boussac

Annexe 4 - Organigramme du foyer de vie Les Marmottés

